

REGLEMENT DE CONSULTATION
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES ET DE
PRODUITS JETABLES

MARCHE n°02/2016

ACHETEUR PUBLIC

Lycée Jean Vilar
616 avenue du docteur Paul Gâche
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
Téléphone : 04 90 14 22 00
Télécopie : 04 90 14 22 99
Mél : Gest.0301722j@ac-montpellier.fr
Site internet : <http://www.jeanvilar.net>

OBJET DU MARCHE

Fourniture et livraison de denrées alimentaires et de produits jetables pour le service de restauration et d'hébergement (S.R.H.)

Date et heure limite de remise des candidatures et des échantillons : 22 novembre 2016 à 12H00
Les échantillons de pain (lot1) seront remis le mercredi 23 novembre 2016 pour 8h00.

**REGLEMENT DE CONSULTATION
SOMMAIRE**

ARTICLE 1	Acheteur public	3
ARTICLE 2	Objet du marché	3
ARTICLE 3	Caractéristiques du marché.....	3
ARTICLE 4	Lieu d'exécution	3
ARTICLE 5	Procédure de consultation.....	3
ARTICLE 6	Date limite de réception des candidatures	3
ARTICLE 7	Délai de validité des offres	4
ARTICLE 8	Mode de règlement du marché	4
ARTICLE 9	Durée du marché	4
ARTICLE 10	Modalités d'obtention du dossier et de transmission des offres.....	4
ARTICLE 11	Présentation des offres.....	4
ARTICLE 12	Jugement des offres	5
ARTICLE 13	Renseignement complémentaires	6
ARTICLE 14	Dispositions diverses.....	6

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché n° 02/2016

ARTICLE 1- ACHETEUR PUBLIC

Lycée Jean Vilar
Représenté par son proviseur, pouvoir adjudicateur
616, avenue du docteur Paul Gâche
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
Téléphone : 04 90 14 22 00
Télécopie : 04 90 14 22 99

Le lycée est un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement)

ARTICLE 2- OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture et livraison de denrées alimentaires et de produits jetables répartis en neuf lots :

- Lot 1 : Pain ;
- Lot 2 : Epicerie ;
- Lot 3 : Surgelé ;
- Lot 4 : BOF (produits laitiers) et charcuterie ;
- Lot 5 : Poisson ;
- Lot 6 : Volaille ;
- Lot 7 : Viande ;
- Lot 8 : Fruits et légumes
- Lot 9 : Produits jetables.

ARTICLE 3- CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le marché comporte plusieurs lots. Les candidats ont la possibilité de présenter des offres sur un ou plusieurs lots. Les besoins d'un lot doivent être intégralement couverts par les candidats. L'absence de réponse sur une ligne entraîne la nullité de l'offre.

ARTICLE 4- LIEU D'EXECUTION

Lycée Jean Vilar

ARTICLE 5- PROCEDURE DE CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du code des marchés publics.

ARTICLE 6- DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES.

Les candidatures devront être transmises au service d'intendance du lycée, par lettre recommandée ou remises au service contre récépissé, au plus tard :

Le 22/11/2016 à 12H00

ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres est de 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de paiement utilisé par l'établissement est le virement administratif.

ARTICLE 9 - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet le 1^{er} janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2017.

ARTICLE 10 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER ET DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables sur le site de l'établissement ou sur le site d'AJI. Les propositions seront entièrement rédigées en langue française.

Les soumissionnaires transmettent leur proposition sous pli cacheté. Ce pli porte l'indication du marché auquel il se rapporte : n°02/2016.

Le pli devra être remis contre récépissé au service de l'intendance avant la date et l'heure indiquées à l'article 6 du présent règlement ou, s'il est envoyé par la poste, devra l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite, visée à l'article 6 ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés aux soumissionnaires concernés.

ARTICLE 11 - PRESENTATION DES OFFRES

A – Documents de candidature :

Les documents seront fournis sous la forme des formulaires DC1, DC2, DC4, et NOTI 2.

Dans la lettre de candidature (DC1), le candidat fera clairement apparaître l'adresse courriel à laquelle il peut être joint.

Document DC1 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat produira une déclaration sur l'honneur pour attester qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (partie F1 du DC1) ;

Document DC2 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat fournira les attestations d'assurance couvrant les risques professionnels.

Le candidat produira également tous les justificatifs, attestations et certificats professionnels utiles pour apprécier sa capacité à répondre aux besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

Formulaire DC4 :

Dans l'hypothèse où des renseignements viendraient à manquer, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature sous sept jours calendaires.

Formulaire NOTI 2

Il est à noter que les renseignements inclus dans le formulaire NOTI 2 ne sont exigibles qu'au stade de l'attribution. L'offre des candidats sera donc examinée en l'absence de ce formulaire. Cependant, pour permettre une attribution rapide du marché, il est souhaitable de le joindre avec l'acte de candidature.

B - Documents de l'offre.

L'offre de marché comprend :

- **L'acte d'engagement (ATTRI1)** accompagné des bordereaux de prix par lots, signés et paraphés ;
- **un CCATP signé et paraphé ;**

Toute signature sera accompagnée du cachet de la société.

C. - l'enveloppe extérieure

L'enveloppe extérieure doit indiquer l'adresse de l'établissement et la mention « **Marché n°02/2016 – SERVICE INTENDANCE / NE PAS OUVRIR, Lot (s) n°XX** ».

ARTICLE 12 - JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59 à 64 par le Code des Marchés Publics.

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants :

- la qualité de la proposition du candidat : 10 %
- la qualité du produit : 40%
- le prix : 50 %

La qualité de la proposition du candidat sera évaluée notamment sur les renseignements qu'il fournira et qui permettront d'évaluer sa capacité à répondre aux besoins de l'établissement.

La qualité des produits sera appréciée à partir des échantillons et des renseignements fournis sachant qu'une attention particulière sera portée sur les produits relevant de filières courtes.

Les dossiers conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

L'établissement pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de la proposition s'il le juge nécessaire.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les meilleurs délais possibles.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du projet de marché sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire-part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir par écrit au plus tard 8 jours avant la date limite de dépôt des offres, leur demande d'éclaircissement.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admise aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou du manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

Villeneuve Les Avignon, le 17 octobre 2016

Le pouvoir adjudicateur
Carole AGUILERA
Provisoire

